



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 7 juin 2019 — N° 52

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Allaire (Maskinongé) fait une déclaration afin de féliciter M. Yuri Béland-Longval, lauréat du prix Reconnaissance Roger-Pedneault.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de féliciter les élèves de l'école Dansereau–Saint-Martin pour leur projet Compostons ensemble!

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gérard Étienne, homme de lettres et défenseur des droits de la personne.

M. Caron (Portneuf) fait une déclaration afin de féliciter le hockeyeur William Rouleau, de Saint-Basile de Portneuf, gagnant de la coupe Memorial.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de souligner le 50^e anniversaire de l'entreprise Groupe Bouffard.

7 juin 2019

M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francis) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) fait une déclaration afin de souligner le travail du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal.

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de féliciter l'équipe de l'émission de télévision *RPM* pour la diffusion de son 500^e épisode.

Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation médicale des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Yvonne Séguin, cofondatrice du Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail de la province de Québec inc.

À 9 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 01.

7 juin 2019

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 28 Loi permettant la mise en place de certaines mesures en matière de santé et de services sociaux liées au statut géographique particulier de la région sociosanitaire de la Mauricie et du Centre-du-Québec

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 28.

Dépôts de documents

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 188 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des relations avec les citoyens procède à une consultation générale sur le cahier de consultation intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022* et tienne des auditions publiques à compter du 12 août 2019;

QUE les mémoires et les demandes d'intervention soient reçus au Service des commissions au plus tard le 22 juillet 2019;

QUE la Commission tienne, de façon complémentaire, une consultation en ligne sur ce document et que cette consultation en ligne prenne fin à la dernière journée des auditions publiques;

7 juin 2019

QUE le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, dépose :

Le cahier de consultation publique intitulé *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022*. Ce document est accompagné d'un questionnaire en ligne.

(Dépôt n° 672-20190607)

M. le président dépose :

Le plan de développement durable 2019-2023 de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 673-20190607)

Dépôts de pétitions

Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 450 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité de l'aide financière aux études aux personnes ayant des handicaps émergents.

(Dépôt n° 674-20190607)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

7 juin 2019

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin) dépose :

Copie d'un article du quotidien *Vancouver Sun*, en date du 28 mars 2019, intitulé *Now is the time to invest in Montreal real estate*.

(Dépôt n° 675-20190607)

À la demande de M. le président, Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, M. Benjamin (Viau), Mme Dorion (Taschereau) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que la langue française est une expression riche de l'identité du Québec et de Montréal, et qu'elle doit être mise en valeur lors d'événements internationaux;

QU'elle prenne acte que l'utilisation du français seul comme langue d'accueil a diminué de 84 % à 75 % à Montréal entre 2010 et 2017, selon le Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, rendu public en avril 2019;

QU'elle rappelle que le mot « Bonjour » est un des mots de la langue française les plus connus des non-francophones du monde;

QU'elle rappelle que ce mot exprime magnifiquement la convivialité québécoise;

En conséquence, qu'elle invite tous les commerçants et tous les salariés qui sont en contact avec la clientèle locale et internationale à l'accueillir chaleureusement avec le mot « Bonjour ».

7 juin 2019

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **142** en annexe)

Pour : **106** Contre : **0** Abstention : **0**

Mme Guilbault, vice-première ministre et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, présente une motion concernant la Capitale-Nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance des entreprises du secteur des alcools du Québec qui sont titulaires d'un permis de production artisanale ou d'un permis de distillateur pour l'économie québécoise;

QU'elle rappelle que le gouvernement libéral avait fait adopter en 2018, la Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques pour rendre plus accessibles les produits alcoolisés québécois;

QU'elle demande au gouvernement caquiste de poursuivre le travail amorcé et de soutenir davantage la vente de produits alcoolisés québécois en modernisant le modèle d'affaires de la SAQ et que cette modernisation exclue toute privatisation même partielle, de la SAQ.

7 juin 2019

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

Mme D'Amours (Mirabel) fait une déclaration, conformément aux dispositions de l'article 25 du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **143** en annexe)

Pour : **105** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme McCann, ministre de la Santé et des Services sociaux, Mme David (Marguerite-Bourgeoys), M. LeBel (Rimouski), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère les 5 axes d'interventions prioritaires de la Politique nationale de lutte à l'itinérance adoptée le 27 février 2014, à savoir : le logement; les services de santé et les services sociaux; le revenu; l'éducation et l'insertion sociale et socioprofessionnelle; la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation;

QU'en ce sens, elle demande que l'entente à conclure entre le Québec et le Canada concernant le nouveau programme *Vers un chez-soi* contribue à consolider les orientations québécoises en matière de lutte à l'itinérance et que les fonds fédéraux permettent de soutenir une diversité d'actions dans la lutte à l'itinérance.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

7 juin 2019

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 21, Loi sur la laïcité de l'État;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi resserrant l'encadrement du cannabis;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 9, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes;
- la Commission des institutions afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 20, Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce, dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 203, Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau; projet de loi n° 201, Loi concernant la Ville de Paspébiac; projet de loi n° 202, Loi concernant la Ville de Rimouski.

7 juin 2019

Mme Soucy, deuxième vice-présidente, donne les avis suivants :

- la Commission de la santé et des services sociaux se réunira en séance de travail afin de statuer sur le choix des députés qui feront partie du comité de candidature chargé de proposer au ministre de la Santé et des Services sociaux une liste de personnes qu'il juge aptes à être nommées à titre de commissaire à la santé et au bien-être, en application de l'article 4 de la Loi sur le commissaire à la santé et au bien-être;
- la Commission des institutions se réunira en séance de travail afin de déterminer les observations, les conclusions ou les recommandations de la Commission à la suite de l'audition du Directeur général des élections du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

Mme Blais (Abitibi-Ouest) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption

Mme Blais (Abitibi-Ouest) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 200, Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi, soit adopté.

7 juin 2019

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 200 est adopté.

Adoption

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 13, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Caire, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 6 juin 2019, sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, proposant que le principe du projet de loi n° 5, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mardi 11 juin 2019 de 9 h 30 à 12 heures;

7 juin 2019

QU'à cette fin, la Commission entend les organismes suivants :

Ville de Québec
Réseau de transport de la Capitale
Bombardier

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE le ministre des Transports soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 26, Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec.

7 juin 2019

Le débat se poursuit sur la motion de M. Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

À 13 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 juin 2019, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le vendredi 7 juin 2019, à 15 heures, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Blais (Abitibi-Ouest), la représentante du premier ministre, et de Mme Durepos, directrice du service de la séance et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 12 Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées
- n° 19 Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada
- n° 200 Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

7 juin 2019

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Roy, ministre de la Culture et des Communications, M. Benjamin (Viau), Mme Dorion (Taschereau) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 142)

POUR - 106

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(ChAMPLAIN)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	LeBel (PQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Rimouski)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Lotbinière-Frontenac)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chauveau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Melançon (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Ménard (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	(Soulanges)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Proulx (CAQ)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)	
Dufour (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (PLQ)	
		(Jean-Talon)	

7 juin 2019

Sur la motion de M. Leitão (Robert-Baldwin), conjointement avec Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Ouellette (Chomedey) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 143)

POUR - 105

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (PLQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Jean-Talon)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	LeBel (PQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	(Rimouski)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Martel (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Massé (QS)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hivon (PQ)	Melançon (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Ménard (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ouellet (PQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Picard (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	(Soulanges)	Thériault (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dufour (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	